

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12218**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Arts, Lettres, Langues mention Lettres

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

131 Français, littérature et civilisation française, 135 Langues et civilisations anciennes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Outre la préparation aux concours de l'enseignement (après poursuite d'études en master), d'orthophonie (pour le parcours Etude et Pratique du Français) et aux concours administratifs, la licence de lettres ouvre aux métiers du livre et de la culture, et offre une formation de choix pour les métiers nécessitant la maîtrise orale et écrite de la langue (journalisme, communication) et toute activité professionnelle nécessitant l'exercice de l'analyse critique et raisonnée de documents.

Connaissances acquises :

La Licence de Lettres permet d'acquérir une solide culture générale, tout particulièrement en histoire littéraire (littérature française et littératures antiques pour le parcours Lettres Classiques) mais aussi en histoire générale, histoire de l'art, philosophie, civilisation, langues anciennes et langues étrangères.

Compétences acquises:

Tout au long de son cursus, l'étudiant de Lettres acquiert une bonne maîtrise de l'expression orale et écrite, de l'argumentation, de différentes techniques d'expression et d'outils informatiques spécifiques. Il apprend à exercer son esprit critique, sans oublier ses capacités créatrices.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Enseignement,

Culture,

Communication

Edition

Secteur paramédical (orthophonie).

Enseignant, enseignant-chercheur, chercheur après poursuite d'études et concours

Journaliste

Editeur

Attaché culturel

Chargé de communication

Orthophoniste

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2108 : Enseignement supérieur

E1106 : Journalisme et information média

E1103 : Communication

E1105 : Coordination d'édition

J1406 : Orthophonie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Moyens : pour atteindre les objectifs du diplôme, le programme a recours à une solide formation théorique, mais également à la pratique des méthodes spécifiques des disciplines, qui nécessitent la participation active de l'étudiant. La formation prévoit également la rencontre avec des professionnels des différents métiers en relation avec la formation disciplinaire, et des enseignements professionnalisants pour ceux qui se destinent à l'enseignement primaire et secondaire.

Conditions d'accès : Inscription de plein droit en 1ère année pour les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat, en application de la réglementation nationale. Pour l'accès aux différents niveaux, possibilité d'une validation d'acquis (études, expériences professionnelles ou acquis personnels).

Organisation des études : Les enseignements sont proposés en présentiel, avec la possibilité d'aménagements pour les salariés (dispense d'assiduité). La formation est également entièrement proposée en enseignement à distance, sauf le parcours Etude et Pratique du Français.

La licence de Lettres comporte 3 parcours :

- Parcours Lettres classiques : Langues et littératures : Français, latin, grec ancien.

- Parcours Lettres modernes : Littérature française, littérature comparée, latin, linguistique française et médiévale, langues et littérature étrangères.

- Parcours Etude et pratique du français (préparation aux concours d'orthophonie) : littérature française, latin ; fondamentaux de grammaire, orthographe, expression écrite et orale, vocabulaire, mathématiques.

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. Les enseignements sont compensables à l'intérieur d'un semestre et à l'intérieur d'une année. Par semestre, la compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients (art 28 de l'arrêté du 23 avril 2002). A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE), sauf pour les parcours de LEA pour lesquels des notes minimum sont requises dans les 2 langues. Par année universitaire, il y a compensation annuelle entre la note du semestre 1 et la note du semestre 2. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. Un diplôme obtenu par compensation confère la totalité des crédits européens prévus pour le diplôme.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants-chercheurs
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP.
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Possibilité d'équivalence totale ou partielle avec les licences : arts plastiques, arts du spectacle, langues étrangères, science du langage.	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30/04/2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 Avril 2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

Université Paul Valéry

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Montpellier

Historique de la certification :

Arrêté du 22 juillet 2008.